

Image not found or type unknown



Peut-on changer de notaire?

Par **Fifille**, le **06/08/2008** à **16:37**

Bonsoir,
Nous venons d'acheter une maison avec un prêt relais et nous avons pris un notaire en plus de celui du vendeur. Sommes-nous liés à notre notaire pour la vente de notre terrain puis de notre maison puisqu'il n'y a pas eu d'hypothèque ?
Tant qu'aucun compromis n'est signé pouvons nous encore changer de notaire ?
Merci de me répondre rapidement.

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **07/08/2008** à **12:58**

A priori, vous pouvez toujours changer de notaire à la condition de lui payer les honoraires qu'il va vous facturer pour le travail qui a d'ores et déjà été réalisé.
Cordialement,
Antoine ETCHEVERRY
www.etcheveryy-avocat.com